

V.I.E - NOTE PAYS RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Vous avez un projet de mission V.I.E dans ce pays ? Prenez connaissance de toutes les informations et obligations nécessaires pour démarrer le projet. Démarches à mener conjointement entre l'entreprise en France, l'entreprise locale et le candidat.

POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UNE MISSION V.I.E

Le dispositif V.I.E étant reconnu par le Consulat Général de la République Dominicaine à Paris, Business France émet une attestation V.I.E facilitant l'obtention du visa et introduit chaque candidat auprès du Consulat à Paris.

Selon le profil de la structure d'accueil, le consulat définit le type de visa requis.

Type de visa	Selon le profil de l'entreprise d'accueil :			Coûts additionnels sur 12 mois ¹ - Formalités migratoires - Assurance santé	- Environ 200 EUR pour un visa NM ou NM1 + cout de traductions si faites auprès du consulat (50 EUR p/p + 20 EUR p/ traduction d'apostille) + (environ 320 EUR pour la carte de résident RT-2 ou RT-3) - A partir d'environ 70 EUR / an (80,00 USD)
	Visa NM entrées multiples + Permis de résidence temporaire RT-2	ou	Visa NM1 Multination al + Permis de résidence temporaire RT-3		
Statut du volontaire	Salarié V.I.E (détaché, indemnité versée en France)			Démarrage de la mission sur place :	Non autorisé
Durée de mission	6 à 24 mois			Démarrage de la mission en France :	Autorisé
Conditions spécifiques	Démarches à mener impérativement auprès du Consulat de Paris / Assurance santé « migration » obligatoire			Délai pour démarrer la mission au plus court ²	9,5 semaines pour un démarrage au 1 ^{er} du mois

Pour accéder facilement aux dernières évolutions de cette Note, repérez l'icône 

¹ Coûts additionnels à l'indemnité et frais de gestion, estimés en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de mise à jour de la Note Pays, estimation non exhaustive (hors prise en charge ou du versement d'une indemnité logement, hors frais de déplacements induits par la apostiml

² Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement (dossiers incomplets, etc.).

SOMMAIRE

DÉMARCHES PRÉPARATOIRES	2
VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION	2
TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES.....	3
CAS PARTICULIERS	6
PROLONGATION DE MISSION.....	7
MODALITÉS DANS LE PAYS	7
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES.....	7
SÉCURITÉ	7
FISCALITÉ	8
PROTECTION SOCIALE	8
MODALITÉS DE FIN DE MISSION	8
VOS CONTACTS	9
 Annexe 1 - Procédure d'apostille de documents	9
Annexe 2 - Modèle de lettre de garantie [structure d'accueil]	11
Annexe 3 - Modèle de Lettre de demande de visa rédigée par le candidat	12

DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION

Outre les conditions d'éligibilité du V.I. E, l'entreprise française doit envisager son projet dans le cadre des prérequis imposés par le pays de destination.

> PROFIL DU CANDIDAT

Tout profil de candidat, quel que soit son diplôme, son niveau d'expérience ou sa nationalité (Français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen), peut candidater à une offre V.I.E dans ce pays.

La demande de visa devra obligatoirement être déposée **auprès du Consulat Général de la République Dominicaine à Paris** pour les candidats résidant en France ou de nationalité française.

> ENTREPRISE D'ACCUEIL

Tout type de structure locale peut accueillir un V.I.E :

- ✓ Toute implantation locale de l'entreprise française
- ✓ Partenaire commercial de l'entreprise française
- ✓ Structure d'hébergement : *pour obtenir la liste des structures d'hébergement disponibles, l'entreprise doit se rapprocher de son commercial V.I.E.*



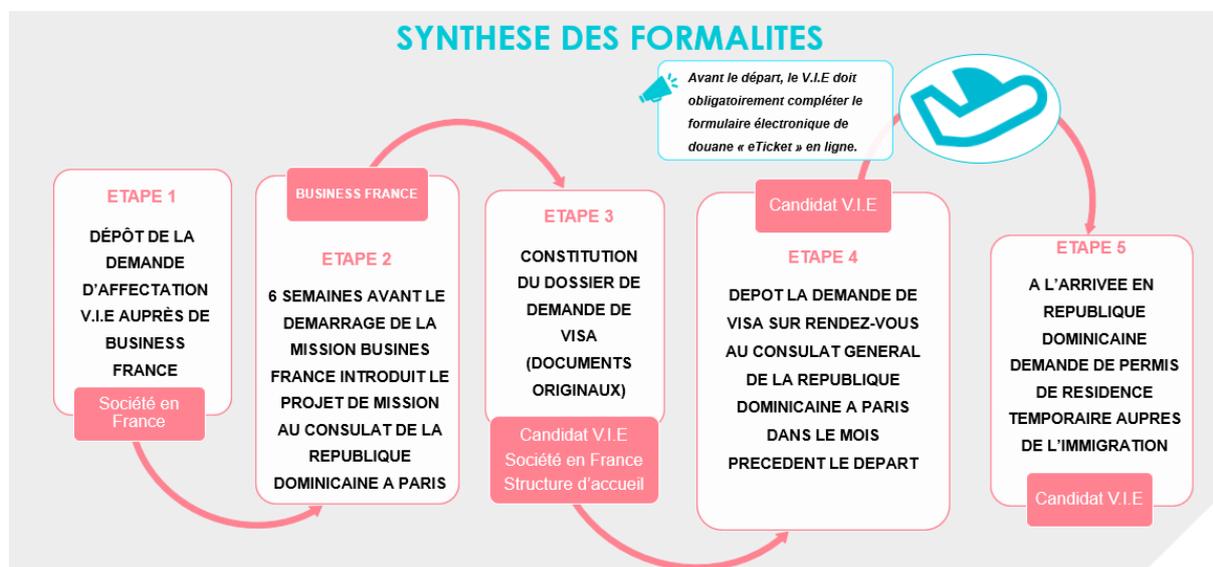
La catégorie de visa NM ou NM1 est déterminé par le Consulat de République Dominicaine selon la typologie de la structure d'accueil et la durée de la mission (Cf. tableau page 3 de cette note).

> NATURE DE LA MISSION

Le dispositif V.I.E revêt un caractère formatif. Le volontaire ne peut occuper de fonction managériale.

TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Une fois le candidat identifié, l'entreprise transmet la demande de nouvelle mission via l'extranet client E-VIE. La demande de visa s'effectue en **5 étapes** :



Le Consulat de République Dominicaine décide du type de visa accordé (NM ou NM1) selon la typologie de la structure d'accueil. Le candidat peut obtenir l'un des deux visas suivants :

Partenaires commerciaux d'une société française	Structure d'accueil considérée comme multinationale par la République Dominicaine.
↓ Visa NM	↓ Visa NM1
Visa d'une durée initiale de 12 mois	Visa d'une durée de 12 mois
↓	↓
Obtention une fois arrivé sur place d'un permis de séjour temporaire RT-2 d'une validité de 12 mois et non renouvelable sur place. Un retour en France sera nécessaire pour renouveler le visa.	Obtention une fois arrivé sur place d'un permis de séjour temporaire RT-3 d'une validité de 12 mois et renouvelable sur place, permettant de poursuivre la mission jusqu'à 24 mois.
Le non-respect de cette démarche peut entraîner une amende à la sortie du pays.	

6 semaines avant le démarrage de la mission, Business France envoie au Consulat Général de la République Dominicaine à Paris le nom et le contact du candidat V.I.E ainsi qu'une attestation de mission précisant la mission et son objet.

En réponse, le consulat communique par email au candidat et à l'entreprise française le type de visa requis (NM ou NM1) ainsi que la procédure à mener.

> PRÉPARATION DES DOCUMENTS

Dès que le consulat communique par email au candidat V.I.E (copie entreprise française) le type de visa requis (NM ou NM1), le candidat doit démarrer la préparation des documents nécessaires à la demande de visa.

Le candidat pilote l'ensemble de la procédure migratoire, avec le soutien de l'entreprise en France et de l'entreprise d'accueil en République Dominicaine qui apportent certaines pièces au montage du dossier de demande de visa.

Documents à préparer par le candidat :

- ✓ Passeport original d'une validité minimale de 18 mois. Le passeport original devra être remis au Consulat pour quelques jours.
- ✓ Formulaire de demande de visa dûment rempli ([formulaire NM](#) / [formulaire visa NM1](#))
- ✓ Photo d'identité conforme aux normes « passeport » à coller sur le formulaire (NE PAS AGRAFFER)
- ✓ Photocopie couleur lisible (recto-verso) de la Carte Nationale d'Identité (CNI) en cours de validité
- ✓ Photocopie couleur lisible de la page des données personnelles du passeport
- ✓ Photocopies couleur des éventuels visas obtenus dans ce pays précédemment
- ✓ Extrait d'acte de naissance (photocopie couleur recto-verso), **apostillé ***
- ✓ Acte de mariage, le cas échéant, (photocopie recto verso) **apostillé ***
- ✓ Extrait de casier judiciaire (photocopie recto verso), **apostillé ***
- ✓ Certificat médical (photocopie couleur) **revêtu du cachet de l'Ordre des Médecins** attestant de la bonne santé du candidat pour partir en République Dominicaine
- ✓ Curriculum Vitae (CV) et diplômes universitaires (photocopies couleur)
- ✓ Itinéraire du séjour envisagé en République Dominicaine
- ✓ Attestation Business France (reçu via l'email « Attestation Visa », envoyé par Business France au candidat.
- ✓ Lettre d'engagement Business France - V.I.E
- ✓ **Pour le visa NM1 uniquement** : Lettre de demande de visa rédigée par le candidat : précisant le nom complet, la nationalité, le lieu de résidence et le but du voyage, signée en original (NON MANUSCRITE)



Les documents marqués d'un astérisque (*) doivent impérativement :

1. **être traduits en espagnol**. Si besoin, le Consulat Général de République Dominicaine à Paris propose un service de traduction.
2. **ils doivent ensuite être apostillés** par l'institution compétente selon le pays d'émission du document. En France, veuillez consulter <https://www.service-public.fr>. Plus d'informations, consultez l'[Annexe 1](#) de cette note.

Documents à fournir par l'entreprise française :

- ☐ **Pour le visa NM uniquement** : Lettre de demande de visa signée d'un responsable de l'entreprise française (dirigeant ou responsable RH) indiquant le nom complet, la nationalité, le lieu de résidence, l'activité exercée, les moyens financiers et l'objet du voyage, signée et tamponnée en original (NON MANUSCRITE)

Documents à fournir par la structure d'accueil en République Dominicaine :

- ✓ Lettre de garantie (photocopie) datant de moins de 3 mois, rédigée par un responsable de la structure d'accueil (dirigeant ou responsable RH), notariée et légalisée au bureau du Procureur Général de la République Dominicaine (modèle disponible en [Annexe 2](#)).
- ✓ Photocopie couleur des documents d'identité du garant :
 - Si le garant est de nationalité Dominicaine :
 - Cédula de identidad y electoral (recto-verso)

- Si le garant est étranger et résident en République Dominicaine :
 - Passeport (page des données personnelles)
 - Titre de séjour de la République Dominicaine en cours de validité (recto-verso)
- ✓ Attestation d'emploi du garant, datant de moins de 3 mois, permettant d'attester de la solvabilité financière du garant.
- ✓ Lettre bancaire du compte d'épargne, du compte courant ou des certificats bancaires de l'entreprise locale
- ✓ Relevés bancaires des trois (3) derniers mois de l'entreprise locale
Ces deux documents attestent de la solvabilité financière de la société en République Dominicaine.
- ✓ Copie du Registre du commerce ou statuts actuels de la structure d'accueil en République Dominicaine (photocopie couleur).

> DÉPÔT DE LA DEMANDE DE VISA PAR LE CANDIDAT

Dans le mois qui précède le démarrage de sa mission et une fois le dossier constitué avec les **documents originaux**, le candidat V.I.E prend rendez-vous auprès du Consulat Général de la République Dominicaine à Paris [ICI](#) pour déposer son dossier de demande de visa.



Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé par le Consulat.

Le paiement des frais de visa intervient le jour du rendez-vous au Consulat.

Délai d'obtention du visa : Visa NM environ 15 jours ouvrables / Visa NM1 environ 30 jours ouvrés.



Dès que le candidat obtient son visa, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).



Avant son départ en République Dominicaine, le V.I.E doit obligatoirement compléter le formulaire électronique de douane « eTicket » sur le site suivant :

<https://eticket.migracion.gob.do/>.

Toutes les informations relatives à cette démarche disponibles [ICI](#).

> OBTENTION DU PERMIS DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE RT-2 POUR VISA NM ou RT-3 POUR VISA NM1

Dès l'arrivée du V.I.E sur place, l'entreprise doit solliciter pour le compte du volontaire une police d'assurance réservée aux détachés étrangers en contactant Seguros Reservas : [cliquez ICI](#). Un justificatif de police d'assurance est requis pour obtenir le permis de résidence temporaire.

Dans les 30 jours suivant son arrivée en République Dominicaine, le V.I.E doit déposer une demande de permis de séjour temporaire (RT-2 ou RT-3, selon le type de visa) auprès de la Direction Générale des Migrations (DGM) en ligne sur le portail des services DGM <https://personal.migracion.gob.do>

ou en se présentant à l'adresse suivante :

Direction Générale des Migrations (DGM)
Autopista 30 de Mayo, Esquina Héroes De Luperon,
Saint-Domingue République dominicaine
Téléphone : (809) 508-2555 Option 0
Courriel : info@migracion.gob.do

Les documents requis sont ceux déjà rassemblés pour la demande de visa NM ou NM1 :

- ✓ Passeport original d'une validité minimale de 18 mois.
- ✓ Visa NM ou NM1
- ✓ Quatre photos d'identité récentes au standard local : taille 2 cm × 2 cm, sur fond blanc : 2 photos de face, 2 photos du profil droit, sans bijoux ni accessoires et les oreilles découvertes.
- ✓ Extrait d'acte de naissance (photocopie couleur recto-verso), **apostillé ***
- ✓ Acte de mariage, le cas échéant, (photocopie recto verso) **apostillé ***
- ✓ Casier judiciaire (photocopie recto verso), **apostillé ***
- ✓ Copie de la lettre de garantie de moins de 3 mois, rédigée par la structure d'accueil, notariée et légalisée au bureau du Procureur Général de la République Dominicaine (voir modèle en **Annexe 2**).
- ✓ Attestation Business France (**reçu via l'email « Attestation Visa » (email envoyé par Business France au candidat)**),
- ✓ Attestation d'assurance contractée auprès de Seguros Reservas. [CLIQUEZ ICI](#)
- ✓ Les résultats d'examens médicaux doivent être obtenus dans un établissement indiqué par la Direction Générale des Migrations (DGM) lors de la demande de résidence RT-2 ou RT-3.



Les documents marqués d'un astérisque (*) doivent impérativement :

3. **être traduits en espagnol.** Si besoin, le Consulat Général de République Dominicaine à Paris propose un service de traduction.
4. **ils doivent ensuite être apostillés** par l'institution compétente selon le pays d'émission du document. En France, veuillez consulter <https://www.service-public.fr>. Plus d'informations, consultez l'**Annexe 1** de cette note.

Lors du dépôt de la demande de permis de résidence prévoir les coûts suivants :

- ✓ Dépôt de dossier RD\$ 14.000.00 (soit environ 220 €)
- ✓ Examen médical adulte RD\$ 6,300.00 (soit environ 100 €)

Délai d'obtention du permis de résidence temporaire RT-2 ou RT-3 : environ 3 mois.



Dès que le candidat obtient son permis de résidence temporaire RT-2 ou RT-3, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).

CAS PARTICULIERS

Situation des ayants-droit ?	Nous consulter
Demande de visa pour les candidats non français (ressortissants EEE)	La demande de visa doit impérativement être formulée auprès du Consulat Général de la République Dominicaine à Paris pour tous les candidats.

PROLONGATION DE MISSION

La structure d'accueil doit accompagner le volontaire dans la réalisation des démarches de renouvellement de son titre de séjour.

Deux cas possibles :

- ❑ Le visa NM associé au permis de résidence RT-2 permet de séjourner en République Dominicaine pour une durée maximale de 12 mois, sans possibilité de renouvellement sur place. Si la mission doit être prolongée au-delà de cette durée, le volontaire devra retourner en France aux frais de l'entreprise et obtenir un nouveau visa NM auprès du Consulat de République Dominicaine à Paris. Une fois arrivée en République Dominicaine, le V.I.E devra déposer une nouvelle demande de permis de résidence RT-2.
- ❑ Le visa NM1 permet d'obtenir un permis de résidence temporaire RT-3, valable pour une durée de 12 mois. Ce permis peut être renouvelé directement sur place, sans avoir à sortir du territoire. Le volontaire doit faire la demande de renouvellement au moins 45 jours avant l'expiration de son permis auprès de la [Direction Générale des Migrations \(DGM\)](#).

Les démarches doivent être lancées avant l'expiration du titre de séjour. Passé ce délai, le volontaire risque d'être en situation d'illégalité. **La poursuite de la mission peut alors être remise en cause.**

MODALITÉS DANS LE PAYS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES

A son arrivée, le volontaire doit impérativement prendre contact avec le correspondant V.I.E basé au Service économique de République Dominicaine.

Dans les 15 jours suivant son arrivée, le volontaire doit procéder à son inscription consulaire en ligne. S'il est français, l'inscription est à mener sur ce lien : [ICI](#). Pour les ressortissants d'un autre pays européen, des informations sont disponibles sur les sites des ambassades de leur pays de nationalité en République Dominicaine.

SÉCURITÉ

Selon l'évolution de la situation sécuritaire, les déplacements dans certains pays ou régions peuvent être déconseillés, voire interdits. En plus de la demande d'autorisation pour tout déplacement en dehors du pays de mission (ou dans les éventuelles **zones oranges et rouges de la République Dominicaine**), le volontaire doit s'informer des conditions sécuritaires en se référant à la carte élaborée par le Centre de crise et de soutien qui détaille le statut de chaque pays, par couleurs.

Zone verte	Vigilance normale, sans contrainte sécuritaire particulière
Zone jaune	Vigilance renforcée
Zone orange	Déplacements autorisés avec accord préalable du correspondant V.I.E
Zone rouge	Interdiction formelle de se rendre dans la zone

Tout savoir sur les règles de sécurité en République Dominicaine



[Site Conseils aux voyageurs / République Dominicaine](#)

Tout savoir sur les règles de sécurité à travers le monde



[Site Conseils aux voyageurs](#)

FISCALITÉ

L'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur le revenu local.

En revanche chaque année, le volontaire doit déclarer ses indemnités V.I.E en France³.

Une vigilance accrue doit être adoptée par l'entreprise si le profil du candidat présente un risque fiscal⁴. Par ailleurs, les pratiques suivantes sont fortement déconseillées :

- lorsque la structure locale verse directement au V.I.E des sommes ou des avantages en nature (logement, téléphonie, véhicule de service...)⁵ ;
- lorsque l'entreprise basée en France refacture le coût du V.I.E à la structure d'accueil.

Ces pratiques peuvent avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal et social pour la structure locale. Enfin, ces pratiques peuvent remettre en cause l'ensemble du dispositif V.I.E localement.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que l'administration fiscale étrangère pourrait formuler concernant le statut fiscal du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

En aucun cas Business France ne pourrait régulariser une situation qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise ou du V.I.E.

PROTECTION SOCIALE

Tout au long de la mission, le V.I.E bénéficie d'une couverture sociale mise en place par Business France (santé, rapatriement, accident du travail). Durant cette période, le volontaire n'est pas rattaché à la sécurité sociale française, ni au système de protection sociale du pays d'accueil.

Une assurance additionnelle doit être contractée sur place pour les V.I.E.

MODALITÉS DE FIN DE MISSION

Dans l'année qui suit la fin de sa mission (N+1), le volontaire doit continuer à déclarer ses indemnités perçues sur l'année N-1 auprès des autorités fiscales françaises.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que les autorités étrangères pourraient formuler concernant le statut fiscal ou social du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

³ Business France communique chaque année aux volontaires les consignes à suivre pour remplir la déclaration fiscale en France (emailing envoyé au mois de mai).

⁴ Candidat possédant la nationalité, la résidence et/ou des liens de travail avec le pays de mission avant le démarrage de la mission.

⁵ En effet, toute somme de source locale peut être considérée comme un revenu imposable. Cette situation peut amener les autorités à requalifier l'indemnité de source française en revenu imposable localement.

VOS CONTACTS

VOUS ÊTES :

L'ENTREPRISE

Lancement d'un nouveau projet V.I.E → Votre conseiller commercial V.I.E

Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E → Votre référent V.I.E

LE CANDIDAT / VOLONTAIRE

Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E → Nous questionner par écrit : [lci](#)

→ Par téléphone : + 33 (0)4 96 17 25 00

Question liée aux conditions locales

→ Votre correspondant V.I.E :

Mme Nahida JASON
Adjointe au chef du Service économique
nahida.jason@dgtresor.gouv.fr
Tel. : +1 809 695-4376

Ambassade de France en République dominicaine

Edificio Corporativo 2015, Piso 17
Calle Filomena Gómez de Cova
Ensanche Piantini, Santo Domingo



Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.

Documents devant être apostillés en France par le candidat au V.I.E, dans le cadre de la demande de visa :

- L'extrait de casier judiciaire français (datant de moins de 90 jours)
- L'extrait de naissance (datant de moins de 90 jours)

L'apostille désigne la procédure de légalisation simplifiée instaurée par la Convention de La Haye du 5 octobre 1961. Il s'agit d'une formalité destinée à attester de la véracité de la signature et de la qualité de l'auteur du document concerné et, le cas échéant, l'identité du sceau ou du timbre dont cet acte est revêtu. L'apostille donne lieu à l'apposition d'un cachet.

Depuis le 1er mai 2025, l'apostille est délivrée par les notaires de France via une plateforme centralisée

Option 1 : Démarche en ligne (recommandée)

1. Rendez-vous sur le portail : apostille.notaires.fr
2. Créez un compte personnel.
3. Remplissez le formulaire de demande.
4. Téléversez le document (PDF signé électroniquement).
5. Suivez les instructions pour le paiement (si applicable).
6. Vous recevrez l'apostille par voie électronique ou postale.

Option 2 : Démarche par courrier (si document papier)

1. Imprimez le document original.
2. Rédigez une **lettre de demande** d'apostille.
3. Joignez une **copie de votre pièce d'identité**.
4. Ajoutez une **enveloppe affranchie** pour le retour.
5. Envoyez le tout à l'un des **15 conseils régionaux de notaires** compétents ([liste sur le site des notaires de France](#)).

Uniquement pour le casier judiciaire : L'exemplaire de casier judiciaire reçu par voie électronique doit être imprimé et sera considéré comme document original. **Il est important de vous assurer que l'exemplaire du casier judiciaire comporte bien la signature du magistrat ainsi que la référence lisible.**

Le coût de l'apostille est de **10 €** hors taxes par acte. **Il est impératif de joindre à la demande une enveloppe suffisamment affranchie à votre adresse pour la réponse.**

Délai maximum d'obtention : Délai de **3 jours ouvrés** à compter du jour où les informations nécessaires au traitement de la demande sont communiquées.

Plus d'informations ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1400>

Document à rédiger en espagnol par la structure d'accueil

Lugar, fecha

Nombre

Puesto

Nombre de la filial

Dirección

Consulado General de la República Dominicana
En Paris, Francia

Por medio del presente acto, me constituyo garante por ante el Consulado General de la Republica Dominicana en París y el Estado Dominicano, durante el proceso de solicitud y obtención de visado y de residencia a favor de **(la) Señor(a) (nombre completo), portador(a) del pasaporte xxxxxxxx, domiciliado(a) y residente en (dirección completa);**

Comprometiéndome a asumir moral y económicamente, de manera responsable todos los gastos incurridos durante la totalidad de su estancia en el territorio dominicano, ya sea, a título meramente enunciativo y no limitativo, cubrir los gastos de manutención, transporte, gastos médicos, repatriación y deportación, en caso de que fuere necesario.

Garantizo igualmente que el Señor (nombre) no permanecerá en el territorio dominicano por más tiempo que el concedido por la Dirección General de Migración, dedicándose exclusivamente a la actividad por la cual le fue otorgado el visado.

Sin otro particular, se despide cordialmente.

Nombre y firma

Nom, prénom [du candidat V.I.E]

Adresse

Téléphone

Email

**Consulat Général de la
République Dominicaine**

8bis, Avenue Percier

1er étage à gauche

75008 - Paris

A [votre ville], Date

Objet : Demande de visa

Madame le Consul, Monsieur le Consul,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter vos services afin d'obtenir un visa [type de visa NM ou NM1] dans le cadre d'un futur volontariat international en entreprise (V.I.E) en République Dominicaine.

Je suis né(e) à [lieu de naissance] et je possède la nationalité [nationalité]. Actuellement, je réside à [indiquer l'adresse de résidence]. Je souhaiterais réaliser une mission V.I.E en République Dominicaine au sein de l'entreprise [nom de l'entreprise d'accueil en République Dominicaine] pour une durée de [indiquer la durée de la mission], à compter du [date de démarrage de la mission] jusqu'au [date de fin de la mission].

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de ma demande.

Je me tiens à votre entière disposition pour fournir toute information complémentaire que vous jugerez utile. En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame le Consul, Monsieur le Consul, l'expression de ma haute considération.

Signature